



Section de l'Ardèche

Lettre d'infos n°44 (année 2019-2020)

Lundi 22 juin 2020

snu07@snuipp.fr - 04.75.64.32.02

07.snuipp.fr – Adhérer au SNUipp-FSU

[Suivez-nous sur Facebook](#)

[Retrouvez l'ensemble des lettres d'info de l'année sur notre site.](#)

A voir sur la [page Facebook du SNUipp-FSU Ardèche](#) :

→ la stratégie du choc scolaire

→ les journalistes avant les enseignants



Emploi fonctionnel direction : agir !

C'est cette semaine que le projet de loi est débattu à l'assemblée. Après avoir interpellé les parlementaires ardéchois ([lire le courrier d'analyse du projet de loi](#)), des amendements ont été déposés à l'assemblée. [Un député s'adresse au SNUipp Ardèche](#). Le SNUipp-FSU lance une [pétition intersyndicale nationale à signer](#) en ligne massivement. Un supplément à l'Emancipation en cours d'acheminement présente une analyse complète du projet. [En savoir plus sur le projet de loi.](#)



Jeudi 18 juin : quatre temps paritaires

Du jamais vu ! Quatre temps paritaires concentrés en une journée ! C'est le dialogue social version loi de transformation de la fonction publique...en visio-conférence ! Le SNUipp-FSU rend compte sur son site et dans l'Emancipation.

CAPD hors-classe et classe exceptionnelle

93 promus à la hors-classe sur 551 promouvables.

32 promus à la classe exceptionnelle sur 52 promouvables.

Listes complètes dans le prochain supplément à l'Emancipation.

[Lire le compte-rendu](#) – [Voir la grille des rémunérations.](#)

Conseil de formation

La formation continue orientée pour les 6 prochaines années ! [Lire le compte-rendu](#)

CTSD exceptionnel

Fusion des écoles de Villeneuve de Berg pour la rentrée, situation de l'école de Viviers maternelle, enseignants référents, circonscription bidépartementale... tout comme le Conseil de formation et la CAPD (qui n'ont pu être menés à leur terme), le SNUipp attend des informations pour finaliser le compte-rendu.

CDEN Rythmes scolaires

La commune de Meysse passe à 4 jours à la rentrée.



Foire Aux Questions mise à jour le 19 juin

Le SNUipp-FSU a sélectionné les passages importants à lire. [Voir la FAQ.](#)

Personnels vulnérables (circulaire du 13 mai 2020)

« L'appartenance à l'une de ces catégories sera établie par la production d'un certificat médical qui se bornera à attester la nécessité du confinement et sa durée. Ils préviennent leur responsable hiérarchique. Pour elles, le télétravail doit être priorisé [...]. Si elles souhaitent venir travailler sur site, elles doivent produire l'avis de leur médecin traitant, qui le cas échéant peut leur prescrire des masques de type chirurgical, et en faire la demande écrite préalable à leur responsable hiérarchique ». [En savoir plus.](#)



Nouveau protocole : ce qui change

La nouvelle version du protocole sanitaire à appliquer dans les écoles ne comporte plus que 8 pages au lieu de 56. Même si les allègements sont importants, l'accueil de tous les élèves conduit à un nouveau casse-tête pour organiser sereinement leur accueil.

[Voir ce qui change](#)



<p align="center">Du temps pour réussir la rentrée</p> <p>Aucune anticipation de la fermeture des écoles, aucune préparation à l'enseignement à distance, improvisation totale sur les dates de reprise avec des protocoles arrivant tardivement et demandant des aménagements conséquents. Tout cela s'est mis en place par la seule implication, y compris matérielle des enseignantes et des enseignants des écoles. Pour la rentrée, le SNUipp exige du temps...Lire la suite</p>	
<p align="center">Renforcez l'audience et le poids du SNUipp: syndiquez-vous au SNUipp-FSU Ardèche !</p>	
<p>Le SNUipp-FSU est totalement indépendant. Il ne vit que des cotisations de ses adhérents. Le paiement de la cotisation donne droit à 66% de crédit d'impôts. Rejoindre le SNUipp-FSU Ardèche</p>	